

## CNP Assurances signe un 3<sup>e</sup> accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour la période 2024-2026

CNP Assurances et 4 organisations représentatives du personnel<sup>i</sup> ont signé, le 23 octobre 2023, un 3<sup>e</sup> accord relatif à la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) pour la période 2024-2026. L'entreprise entend ainsi poursuivre et accentuer la politique déjà engagée pour proposer un environnement professionnel toujours plus motivant, accueillant et attractif en adéquation avec ses valeurs d'inclusion, de respect des temps de vie et de responsabilité sociétale.

Ce nouvel accord QVCT prendra effet pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (à l'exception du nouveau dispositif télétravail dont l'application débute au 1<sup>er</sup> mars 2024, les modalités actuelles du télétravail sont maintenues jusqu'à cette échéance). Les parties signataires ont regroupé l'ensemble de ces objectifs dans deux orientations fortes et structurantes construites à la fois à l'image de la raison d'être de CNP Assurances mais également au regard de son ambition de développement dont la réussite repose sur l'adhésion et la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs.

### **Pour développer l'engagement de ses collaborateurs dans des conditions favorables au bien-être individuel et collectif :**

- Le nouvel accord repense le télétravail pour introduire plus de souplesse et de flexibilité pour s'adapter aux spécificités des métiers et améliorer l'équilibre temps de vie

Introduit sous format expérimental en 2017, confirmé par accords successifs en 2018 et 2020, le télétravail s'est progressivement installé dans l'organisation quotidienne du travail. A ce jour, 91 % de l'effectif de CNP Assurances est inscrit dans un dispositif régulier de télétravail et la majorité des télétravailleurs ont opté pour trois jours de télétravail par semaine, soit le maximum proposé par l'entreprise. Le télétravail est donc pour la collectivité de travail un sujet mature. Pour l'ensemble de l'entreprise, la pertinence du fonctionnement en télétravail s'est renforcée depuis l'installation du siège social de CNP Assurances dans ses nouveaux locaux privilégiant le *flex office* à Issy-Cœur-de-Ville (92) et proposant au choix du salarié des espaces de travail ouverts dans un environnement repensé axé sur les technologies de communication à distance.

Le nouvel accord introduit ainsi plus de souplesse dans l'organisation du télétravail en proposant 4 formules au choix<sup>ii</sup>. En accord avec le manager, ces formules permettent de moduler les jours de présence et de télétravail de façon hebdomadaire ou mensuelle.

En parallèle, le nouvel accord prévoit de renforcer la protection du droit à la déconnexion grâce à des outils de mesure et des dispositifs d'alerte, de favoriser la collaboration et le bien-vivre ensemble et d'encourager l'expression collective. Un accompagnement renforcé des managers est organisé et des outils et formations mis à leur disposition, comme un dispositif baptisé Open Management, pour déployer les nouveaux modes de

management, participatifs et collaboratifs, et encourager l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs.

Enfin, le nouvel accord entend agir pour la santé et les conditions de travail en renforçant les actions de prévention primaire et la culture de prévention et de bien être dans toutes les strates de l'entreprise pour lutter notamment contre la sédentarité, la fatigue visuelle ou les troubles musculo squelettiques.

## **Pour contribuer à créer une société inclusive et durable ou chacun peut trouver sa place :**

- Le nouvel accord entend maintenir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en garantissant l'égalité salariale et l'évolution professionnelle, l'accès à la formation professionnelle et la mixité. En 2021, CNP Assurances a renforcé son engagement de long terme en rejoignant l'initiative #StOpE « *Stop au Sexisme Ordinaire en Entreprise* » pour renforcer son action contre tout comportement sexiste et discriminant basé sur le critère du genre. Sa maturité dans ce domaine est également confirmée par les notes obtenues à l'Index de l'égalité femmes hommes (99/100 en 2022). Par ailleurs, les mesures spécifiques au soutien à la parentalité ainsi qu'à la prévention des discriminations, harcèlements, agissements sexistes et violences traitées dans cet accord contribuent pleinement à cet item.
- CNP Assurances entend d'autre part poursuivre une politique inclusive en faveur des collaborateurs en situation de handicap en facilitant leur insertion professionnelle et en renforçant leur maintien dans l'emploi. Depuis 1995, CNP Assurances agit en faveur de l'employabilité des personnes en situation de handicap et cet engagement se concrétise, depuis plusieurs années, par un taux d'emploi supérieur au taux légal (8,92% en 2022). CNP Assurances souhaite poursuivre cette dynamique et s'engage sur la période d'application de l'accord à recruter, *a minima* :
  - 14 salariés en situation de handicap en CDD y compris en contrat d'alternance (pour une durée minimale de six mois)
  - 9 salariés en situation de handicap en CDI.
  - Accroître le recours à l'intérim de personnes en situation de handicap à hauteur d'une moyenne de 800 jours/an.
  - Faciliter l'insertion professionnelle de jeunes en situation d'handicap en accueillant une dizaine de stagiaires/an.
- L'accord prévoit également d'accompagner et de faire collaborer toutes les générations au travers d'actions de sensibilisation, formations et mesures spécifiques, notamment les dispositifs d'accompagnement pour les fins de carrière. Le texte porte d'autre part une attention particulière à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre dans le milieu du travail. A cet effet, CNP Assurances s'engage à signer la Charte d'Engagement LGBT+ de « l'Autre cercle » afin de créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et les collaborateurs LGBT, veiller à une égalité de droit et de traitement entre tou(te)s les collaboratrices et collaborateurs quelles que soient leur orientation sexuelle ou identité de genre, soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires et mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général.

Enfin, ce 3e accord QVCT organise des solutions utiles et inclusives qui protègent et facilitent tous les parcours de vie, au travers de dispositifs au service de l'équilibre des temps de vie et de soutien aux collaborateurs parents, aidants ou en situation de fragilité sociale (augmentation plafond du CET et des CESU, renforcement de la bourse des dons de jours...). Il entend également engager les collaborateurs du Groupe autour de notre responsabilité sociétale et environnementale (transition écologique, impact et engagement sociétal...)

## Bérengère Grandjean

Directrice Ressources Humaines de CNP Assurances



« Ce 3<sup>e</sup> accord Qualité de Vie et des Conditions de Travail capitalise sur l'expérience des deux précédents pour aller plus loin dans la responsabilisation et l'autonomie des collaborateurs de CNP Assurances en assouplissant notamment les règles de fonctionnement du télétravail. Il entend créer un environnement professionnel toujours plus motivant, bienveillant et attractif en adéquation avec les valeurs d'inclusion, de respect des temps de vie et de responsabilité sociétale et l'ambition de développement de CNP Assurances. »

### À propos de CNP Assurances

Présent dans 19 pays dans le monde, le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance avec plus de 6 500 collaborateurs et un résultat net de 1 939 M€ en 2022 (Norme IFRS 4). Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances est membre du grand pôle financier public. En France, CNP Assurances est N° 1 de l'assurance emprunteur immobilier, N° 2 de l'assurance vie, et a intégré, en 2023, les activités d'assurance de biens de La Banque Postale ce qui en fait un assureur complet de biens et de personnes. Il est le 5<sup>e</sup> assureur en Europe, notamment en Italie qui est désormais son deuxième marché après la France. Au Brésil, son fort développement positionne le Groupe à la 3<sup>e</sup> place. Avec son modèle multi partenarial, ses solutions sont distribuées dans le cadre de partenariats stratégiques de long terme, ou en modèle « ouvert ». Au total, plus de 32 millions de personnes dans le monde sont assurées par CNP Assurances en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite. Assureur et investisseur responsable (400 Md€ investis dans tous les secteurs de l'économie) CNP Assurances agit pour une société inclusive et durable, en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

## Contacts

### Presse

Florence de Montmarin +33 (0)1 42 18 86 51  
Tamara Bernard +33 (0)1 42 18 86 19

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez nous sur :   



<sup>i</sup> CFDT, CFE CGC, CGT, FO

<sup>ii</sup> Notons que quelle que soit la formule de télétravail retenue, le collaborateur doit réaliser un minimum de 40% de temps de présence sur site.